

Processus de sélection des observateurs des Fonds d'investissement climatiques (FIC) issus des organisations de la société civile (OSC) pour 2020

Description du processus et calendrier

RESOLVE a été invité à animer le processus de sélection des observateurs des Fonds d'investissement climatiques issus de la société civile. Voici le calendrier proposé du processus de sélection.

Établissement du Comité et du processus de sélection	Septembre 2020	RESOLVE établit un Comité conjoint de sélection des observateurs composé d'anciens observateurs et d'autres personnes qualifiées pour aider au processus de sélection. Il consulte le Comité sur le processus de sélection et les documents connexes.
Enregistrement des votants	Début-septembre – mi-novembre	À partir de septembre, nous invitons les OSC intéressées aux enjeux liés au changement climatique à s'inscrire pour le processus de scrutin qui aura lieu en novembre. Les inscriptions restent ouvertes jusqu'à peu de temps avant le début du scrutin. Les inscriptions des électeurs doivent être soumises avant 23h59 UTC le vendredi 13 novembre.
Processus de mise en candidature des observateurs	Mi-septembre – fin octobre	Un appel de candidatures pour les postes d'observateurs est diffusé aux organisations et réseaux de la société civile à travers le monde. Les candidats disposent de quatre semaines pour soumettre leur candidature. Les candidatures pour les postes d'observateurs doivent être soumises avant 23h59 UTC le vendredi 30 octobre.
Examen des candidatures et présélection	Début novembre – mi-novembre	RESOLVE procède à une première sélection des candidats à l'aune des critères d'admissibilité et de sélection des observateurs et dresse une liste de candidats qualifiés aux fins d'examen par les OSC membres du Comité de sélection. Ces dernières établissent une liste restreinte de candidats en prévision du scrutin. RESOLVE organise au besoin des audioconférences entre les membres du Comité de sélection et les candidats.
Scrutin	Mi-novembre – début décembre	RESOLVE informe les votants inscrits de l'ouverture du scrutin électronique. Les organisations peuvent voter pour des candidats observateurs de leurs régions respectives (Afrique/Moyen-Orient ; Europe de l'Est/Asie centrale/Asie et Pacifique ; Amérique latine et Caraïbes ; pays donateurs). RESOLVE veille à ce que les OSC qui participent au scrutin soient qualifiées et enregistrées.
Sélection finale	Début à mi-décembre	Après la clôture du scrutin, RESOLVE s'appuie à la fois sur les résultats du vote et sur les critères de sélection des observateurs pour assurer une représentation et un équilibre appropriés dans chaque comité et sous-comité afin d'élaborer une liste proposée d'observateurs des OSC sélectionnés. Le Comité de sélection est consulté dans les cas d'égalité des suffrages ou d'autres questions ; il examine les critères d'équilibre entre les observateurs des OSC, des ESP et des OPA, et prend les

		décisions finales de sélection. RESOLVE informe les candidats des décisions de sélection et leur demande de confirmer leur acceptation.
Annonce de l'identité des observateurs choisis	Fin-décembre	RESOLVE annonce et publie la liste finale des observateurs des OSC sélectionnés par le biais de son site Web et de sa liste de diffusion électronique.